

## Conditions particulières pour l'acquisition de contenus numériques (STC-PDP)

### 1. **Objet de ces conditions**

- 1.1. La société Gameforge 4D GmbH, Albert-Nestler-Straße 8, 76131 Karlsruhe, Allemagne (ci-après « Gameforge ») propose des produits numériques (contenus numériques et prestations numériques, applications et adhésions comprises) (ci-après « produits numériques ») aussi bien à titre gracieux qu'à titre onéreux dans le cadre des services Gameforge. Les présentes conditions particulières (ci-après « STC-PDP ») règlent les dispositions relatives à l'achat à titre onéreux de produits numériques dans le cadre de contrats individuels au sens du contrat-cadre<sup>1</sup>. Les STC-PDP complètent le contrat-cadre entre Gameforge et l'utilisateur<sup>2</sup>. En cas de conflit, elles prévalent sur les dispositions du contrat-cadre.
- 1.2. Dans le cas où l'utilisateur acquiert des produits numériques via des canaux de distribution et des plateformes exploités par des tiers, les conditions générales de ces tiers prévalent sur les dispositions du présent contrat-cadre en cas de conflit. À cet égard, les réglementations des STC-PDP s'appliquent donc de manière complémentaire.

### 2. **Acquisition payante des droits d'utilisation d'applications**

- 2.1. L'utilisateur peut acquérir à titre onéreux les droits d'utilisation de jeux vidéo et d'autres programmes d'application (ci-après « application »/« applications ») proposés par Gameforge. Cela peut concerner des (a) applications déjà disponibles ou (ii) des applications amenées à être publiées à une date ultérieure.
- 2.2. Après s'être acquitté du paiement effectif du prix indiqué pour l'application, l'utilisateur obtient (i) une clé de produit qu'il sera invité à saisir durant ou après l'installation de l'application ou (ii) l'accès à une application ou un fichier d'installation sans attribution d'une clé de produit.
- 2.3. Gameforge accorde à l'utilisateur ayant légalement (i) acquis et saisi la clé de produit ou (ii) procédé aux autres actions nécessaires pour accéder à l'application, des droits d'utilisation de l'application tels que prévus par la disposition 5.1 du contrat-cadre.
- 2.4. Dans le cas de la disposition 2.1 (ii), Gameforge s'engage à nommer sur le site de la commande la date de parution prévue, qui fait office de date de livraison non contractuelle. La date de parution est susceptible d'être reportée, en particulier dans le cadre de corrections nécessaires d'erreurs dans l'application. En cas de report de plus de trois mois par rapport à la date de parution indiquée au moment du paiement, l'utilisateur dispose d'un droit de résiliation

---

<sup>1</sup> Les conditions générales d'utilisation/contrat-cadre sont disponibles via le lien <https://agbserver.gameforge.com/rewrite.php>.

<sup>2</sup> La forme masculine utilisée s'adresse aux utilisateurs de tous les genres.

contractuel. Le droit de résiliation expire si l'utilisateur a saisi la clé de produit ou lancé l'application au sens de la disposition 2.3.

- 2.5. Les dispositions susmentionnées concernant l'acquisition d'applications à titre onéreux s'appliquent respectivement aux extensions non autonomes (packs) et autres produits numériques non autonomes (à l'exception de crédits numériques auxquels s'applique la disposition 3) qui peuvent être acquis séparément en complément d'une application et nécessitent l'achat préalable de l'application.
- 2.6. Si l'application est une application distribuée par Gameforge au sens de la disposition 2.1 mais exploitée par un tiers, alors une inscription de l'utilisateur auprès du prestataire tiers et une souscription aux conditions générales de ventes du tiers peuvent s'avérer nécessaires.

### **3. Acquisition à titre onéreux de crédits numériques**

- 3.1. Au sein de certaines applications, Gameforge met à disposition l'achat à titre onéreux de contenus numériques faisant office d'argent virtuel et pouvant être utilisé au sein d'une certaine application (ci-après « crédits numériques »). Les crédits numériques portent des appellations différentes au sein des différentes applications.
- 3.2. Chaque acquisition de crédits numériques à titre onéreux constitue un contrat individuel et un acte juridique indépendant.
- 3.3. Après versement du prix convenu, les crédits numériques sont crédités sur le compte utilisateur.
- 3.4. Une fois acquis, les crédits numériques n'ont aucune contre valeur réelle en argent et ne constituent donc pas un substitut d'argent réel. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une reconversion en argent ou d'un transfert à d'autres joueurs. Ils peuvent uniquement être utilisés au sein de l'application concernée.
- 3.5. L'utilisation de crédits numériques au sein des produits numériques, par exemple en échange d'autres contenus numériques ou prestations numériques au sein d'une application, ne constitue pas un acte juridique, mais un acte purement interne au jeu.

### **4. Adhésions payantes**

- 4.1. En souscrivant à une adhésion, l'utilisateur peut profiter, pour la durée de validité convenue, d'avantages particuliers au sein de l'application (par exemple des fonctions spéciales, l'accès à des sections exclusives) et indisponibles aux non-adhérents.
- 4.2. Le versement du montant correspondant à la période d'adhésion concernée est dû au préalable. La durée d'adhésion est activée une fois le paiement effectif.
- 4.3. Sous réserve de dispositions contraires sur le site de souscription de l'adhésion, les adhésions sont conclues pour une période initiale définie qui est systématiquement prolongée d'un mois en l'absence de résiliation. Une résiliation est possible à tout moment pour la fin d'une période d'adhésion.

- 4.4. Cette disposition 4 ne s'applique pas aux avantages mis à disposition du joueur pour une durée déterminée et pour laquelle il a dépensé des crédits numériques au sens de la disposition 3. La disposition 3.5 s'applique pour de tels avantages et fonctions complémentaires.

## **5. Paiement**

Le paiement du montant d'acquisition des produits numériques s'effectue via les prestataires de paiement intégrés par Gameforge qui proposent généralement à l'utilisateur différentes méthodes de paiement. L'utilisateur peut sélectionner la méthode de paiement qui lui convient et est informé du fait qu'un contrat est régulièrement conclu avec le prestataire de services de paiement choisi par lui en rapport à l'exécution de la transaction, et ce, conformément aux dispositions du prestataire de services de paiement correspondant.

## **6. Restriction de la période de mise à disposition, expiration des droits d'utilisation**

- 6.1. Les applications dont le fonctionnement nécessite l'opération de serveurs par Gameforge sont seulement mises à disposition pour une période limitée. Cet aspect est inhérent aux produits numériques. En soi, la période de mise à disposition est indéfinie. À l'expiration d'une période de mise à disposition, Gameforge s'engage à prononcer, dans les temps, la résiliation du contrat individuel concerné, conformément à la disposition 9.1 du contrat-cadre.
- 6.2. Les applications dont le fonctionnement ne nécessite pas l'opération de serveurs par Gameforge, sont soumises à une période de mises à jour limitée. En conséquence, l'assistance, les mises à jour du produit et les correctifs sont seulement mis à disposition pour une durée limitée dans le temps.
- 6.3. Les crédits numériques achetés en vue d'une utilisation au sein d'un produit numérique, sont intimement liés au sort du produit numérique correspondant en termes de période de mise à disposition.
- 6.4. En cas d'exclusion de l'utilisateur en conformité avec la disposition 7.1 alinéa c) du contrat-cadre, la mise à disposition des produits numériques acquis par l'utilisateur sont restreints par Gameforge. Gameforge dispose du droit de refus de prestation quant à la mise à disposition des certaines fonctions pendant la durée de l'exclusion.
- 6.5. Les droits obtenus à titres onéreux relatifs aux applications et aux crédits numériques sont conditionnés par la condition résolutoire du contrat individuel correspondant quant à l'utilisation de l'application concernée. Dans toutes les situations, ces droits prennent fin avec l'achèvement du contrat-cadre. Par dérogation à cette disposition et à la disposition 5.1 du contrat-cadre, la cession de droits n'est pas limitée dans le temps s'il s'agit d'une application dont le fonctionnement ne nécessite pas l'opération de serveurs par Gameforge et la possession d'un compte utilisateur auprès de Gameforge (disposition 3.1 du contrat-cadre).

## **7. Caractéristiques des produits et prestations numériques**

Aucune caractéristique spécifique n'a été convenue quant à la conception esthétique du contenu des produits numériques. Les caractéristiques fonctionnelles et techniques de l'application sont soumises

à la prise en compte de la configuration matérielle minimale indiquée au moment de l'achat du produit numérique. Pour le reste, les dispositions légales quant à la responsabilité pour défaut s'appliquent en vertu des en vertu du §§ 327 du Code civil en vigueur en RFA.

## **8. Acquisition de contenus numériques au profit de l'utilisateur**

Le partenaire contractuel du contrat individuel relatif à l'achat à titre onéreux de produits numérique peut aussi être une personne différente de l'utilisateur et qui acquiert ces produits numériques exclusivement au profit de l'utilisateur (contrat en faveur de tiers). Cela entre notamment en considération lorsque le titulaire d'un moyen de paiement tel que défini dans la disposition 5 (par exemple le titulaire d'une carte de crédit, d'un compte bancaire, d'une connexion téléphonique, etc.) souhaite acquérir la prestation proposée pour l'utilisateur en question. La prestation de Gameforge est alors exclusivement fournie à l'utilisateur.

## **9. Rétractation, remboursement d'argent et moyen de paiement**

9.1. Gameforge fait usage de l'expiration du droit de rétractation en vertu du § 356 alinéa 5 du Code civil en vigueur en RFA. Les déclarations de l'utilisateur au moment de la commande du produit numérique concerné sont déterminantes à cet égard. Les informations relatives au droit de rétractation toutefois prescrites par la loi sont disponibles à l'adresse <https://agbserver.gameforge.com/rewrite.php>.

9.2. Sauf dans le cas de l'exercice valable d'un droit légal de révocation, le remboursement du paiement effectué n'est envisageable qu'en vertu de la section 9.6 du contrat-cadre. Les revendications relatives au § 327i du Code civil en vigueur en RFA ne sont pas affectées.

9.3. Lorsque le droit légal de rétractation a été valablement exercé, Gameforge utilise généralement le même moyen de paiement que celui de l'utilisateur lors de son paiement. Si cela n'est pas possible, le remboursement est alors effectué par virement bancaire sur le compte bancaire communiqué par l'ayant droit.

## **10. Assistance et signalement de contenus**

Gameforge offre une assistance pour les questions relatives au paiement de l'utilisateur via <https://billing.gameforge.com> et une assistance produit via <http://support.gameforge.com>. Aucune assistance via d'autres canaux (téléphone, réseaux sociaux, etc.) n'est assurée. Les contenus illégaux peuvent être signalés via <https://digitalservicesact.support.gameforge.com>.

## **11. Droit en vigueur, règlement des litiges et clause salvatrice**

La disposition 11 du contrat-cadre s'applique par analogie ; en particulier, Gameforge n'est pas tenue de participer à des procédures de règlement des litiges devant une commission de médiation et ne participera pas à de telles procédures ni à des démarches similaires.